

# « Les dix femmes bahá'ies de Chiraz »

Exécutées le 18 juin 1983

- Un recueil de dix brefs récits de vie -

Préparé par le Bureau des affaires extérieures des bahá'ís de France  
à partir de diverses sources et témoignages

Juin 2023

Elles étaient 10,

10 femmes,

de Chiraz,

la plupart dans la vingtaine, de 17 à 57 ans,

emprisonnées plusieurs mois avant leur pendaison.

Interrogées et torturées afin qu'elles renient leur croyance bahá'ie,

aucune n'a renoncé à ses convictions.

Elles ont été pendues dans le noir avant l'aube du 18 juin 1983,

sur un terrain de polo, Place Chogan, à Chiraz, l'une après l'autre, les unes devant les autres.

Le conducteur du bus qui les emmena de la prison à la Place Chogan raconta plus tard : « Elles avaient un excellent moral et chantaient tout le long du voyage. Je ne pouvais pas croire qu'elles savaient qu'elles allaient être exécutées. Je n'ai jamais vu des personnes aussi joyeuses.»

On pense que les corps de ces 10 femmes auraient été enfouis subrepticement par les autorités dans le cimetière bahá'í de Chiraz, lequel fut, sur l'ordre des autorités iraniennes, détruit et rasé au bulldozer en 2014 pour donner place à un centre culturel et sportif.

Leur combat pour une société fondée sur :

- la liberté,
- l'égalité de droits entre l'homme et la femme,
- la vérité et la sincérité
- la justice

rejoint aujourd'hui les aspirations de la plupart des femmes et hommes de ce grand pays qu'est l'Iran, si riche par son passé et par son brillant avenir.

Voici quelques lignes sur chacune d'elles.

# MONA MAHMOUDNEJAD

1965 -1983

## 17 ans

Petite, c'était une élève douée qui aimait tant ses enseignants que lorsque que l'un d'eux était muté elle en pleurait.

Arrivée au secondaire, elle comprit qu'elle pourrait à tout moment être expulsée de son établissement, voyant plusieurs jeunes bahá'is contraints de quitter le lycée ou l'université.

A l'automne 1981, elle opta pour un cours de littérature religieuse. Jusqu'alors, comme la plupart des bahá'is d'Iran, elle n'avait fait mention de sa foi que très succinctement et discrètement en réponse à des remarques de ses amies de Lycée. Or, lorsque son professeur de littérature donna pour devoir une dissertation sur le thème : « le fruit de l'islam est la liberté de conscience ; la liberté, quiconque la souhaite peut en bénéficier », elle ne put retenir sa plume d'exprimer, dans un essai poignant, toutes ses frustrations à avoir été réduite au silence.

Le brouillon de son texte a été conservé par la famille. En voici un extrait: « La liberté est le mot le plus radieux parmi tous les mots qui existent en ce monde. L'être humain a toujours voulu être libre et le voudra toujours. Pourquoi alors est-il privé de liberté? Pourquoi l'homme peut-il être privé de liberté dès le début de son existence? Parce qu'il y a toujours eu des individus puissants et injustes qui, cherchant à défendre leurs propres intérêts, ont recouru à diverses formes d'oppression et de tyrannie. ». Son franc-parler causa un grand émoi au sein de l'établissement et la fureur du principal qui était un musulman fanatique.

A 15 ans, elle commença à se charger de classes bahá'ies pour enfants où les grandes religions étaient étudiées ainsi que l'acquisition des qualités humaines. Afin de pouvoir acheter des crayons de couleur et cahiers pour les enfants, elle décida de marcher au collège au lieu de prendre le bus.

A 16 ans, en octobre 1982, elle fut arrêtée avec son père puis transférée avec cinq autres femmes bahá'ies à la prison d'Adelabad. Son père, un enseignant, qui avait été musulman avant d'adopter la foi bahá'ie, sera exécuté en mars 1983, pour apostasie.



Quant à la mère, prénommée Farkhondeh, elle fut informée en janvier 1983 que la libération sous caution de sa fille et de son époux était envisageable. Ne disposant pas de la somme réclamée elle apporta les titres de propriété de l'appartenant familial. Les autorités gardèrent les titres, confisquèrent la propriété et jetèrent la mère en prison. Elle fut séquestrée dans la même prison que sa fille et ne fut libérée que quelques jours avant l'exécution de Mona.

On sait que Mona subit quatre interrogatoires visant à la faire abjurer sa foi. Elle fut aussi contrainte de marcher pieds nus après avoir subi la bastonnade des pieds.

Mona a été pendue le 18 juin 1983, avec les neuf autres femmes bahá'ies, dans l'obscurité de la nuit, avant l'aube, sur la Place Chogan, à Chiraz. Plusieurs jours plus tard, sa mère apprit son décès par hasard. On ne sait où reposent ses restes.

# ROYA ESHRAGHI

1960 -1983

## 23 ans

Née d'une famille bahá'ie d'Isfahan, Roya emménagea avec ses parents à Chiraz. Alors que son père prenait sa retraite de la société nationale de pétrole, elle s'inscrivit à l'Université Pahlavi de Chiraz en médecine vétérinaire. A la suite de la révolution de 1979, la retraite de son père a été supprimée parce qu'il était bahá'í. Pour les mêmes raisons elle a été renvoyée de l'Université (elle suivait alors sa troisième année).

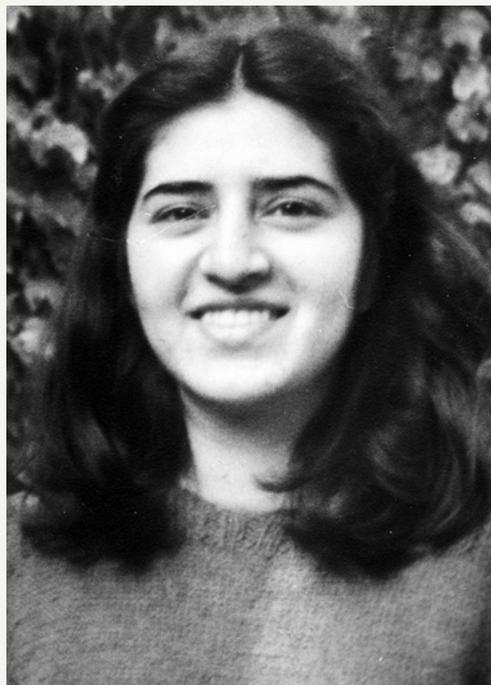
Elle vivait chez ses parents avec sa sœur (les trois autres enfants étant à l'étranger) lorsque les gardes révolutionnaires firent une descente au domicile familial en 1981. La famille fut interrogée et emprisonnée pendant trois jours avant d'être relâchée. Une année plus tard, en novembre 1982, après une nouvelle descente au domicile familial, Roya, qui avait 22 ans, était à nouveau mise en état d'arrestation avec sa mère Ezzat-Janami Eshraghi et son père Enayatollah Eshraghi, et menée ensuite à la prison d'Adelabad.

On raconte qu'il y avait dans la section des femmes une vieille prisonnière malade, accusée de meurtre, qu'on appelait Maman Maryam. Elle ne recevait aucune visite. Roya se rendit dans sa cellule, s'occupa d'elle, la nourrit et lui trouva les médicaments dont elle avait besoin. Plus tard, Mama Maryam sera libérée et innocentée.

Etant bahá'ie, le personnel de la prison la considérait « impure » et donc intouchable. Par exemple, lorsque les gardes l'emmenaient les yeux bandés pour un interrogatoire, ils la dirigeaient à l'aide d'un papier journal enroulé afin d'éviter tout contact physique avec elle. Selon des témoignages, elle aurait subi en décembre 1982 une exécution simulée.

Pendant ce temps, on offrait au père une libération sous caution. Il répondit : « J'ai été emprisonné avec ma femme et ma fille et je ne sortirai de prison qu'avec elles. Je n'ai qu'un logement à pouvoir donner comme caution et ce logement est pour les trois ou pour personne. »

On dispose de peu de détails sur son emprisonnement mais l'on sait qu'elle subit comme les autres bahá'ies quatre sessions d'interrogatoire au cours desquelles elle sera invitée à choisir entre abjurer la foi bahá'ie en faveur de l'islam ou mourir.



L'une des compagnes de prison de Roya se souvient de la description qu'elle donna de son procès : « Après avoir lu les chefs d'accusations le juge, Hojatolislam Ghazaei, me demanda de choisir entre l'islam et la peine capitale. J'ai souri et lui ai répondu : J'accepte l'islam mais je suis bahá'ie. – Va te faire f.. » me dit-il en colère. Je partis mais je me rappelai que je ne lui avais pas dit aurevoir. Je rouvris donc la porte de son bureau et le saluai. Il me regarda encore plus en colère et en grinçant des dents il me dit : va-t'en ! va-t'en ! »

Deux jours avant l'exécution de Roya et de sa mère, le père était pendu avec cinq autres bahá'ís. Roya a été pendue le 18 juin 1983, avec sa mère et huit autres femmes, dans l'obscurité de la nuit, avant l'aube, sur la Place Chogan, à Chiraz. Quatre mois plus tard un tribunal révolutionnaire confisqua et saisit la demeure familiale. Elle fut détruite et le terrain fut mis en vente par la Fondation Mostazafan, une fondation d'œuvres charitables...

Nahid Eshraghi, la sœur de Roya, dont le père, la mère et la petite sœur ont été exécutés, témoigne : « Quand j'appris la nouvelle que ma famille – tous les trois – avaient été exécutés, c'est comme si ma tête avait été frappée par une masse. Pendant des jours il me fut impossible d'avaler quoi que ce soit. Mon corps rejetait tout. J'étais en état de choc. Mais aujourd'hui, je vais mieux parce que je sais que ma famille a tenu ferme à ses convictions jusqu'au dernier souffle et m'a appris, à moi, à leurs enfants et à des milliers d'autres, que l'on ne doit jamais se soumettre à la tyrannie et à l'injustice, même au prix de la vie. Aux grandes causes, les grands sacrifices. »

# SIMIN SABERI

1959 -1983

## 24 ans

Parmi les 10 exécutées de Chiraz, Simin Saberi est connue pour avoir été la plus impavide et hardie.

Le père de Simin, était d'origine musulmane et avait adopté la foi bahá'ie, tandis que la mère était d'ascendance juive, les parents de cette dernière ayant adhéré à la foi bahá'ie.

En 1978, à la veille de la révolution iranienne, tandis que plusieurs maisons de bahá'ís étaient incendiées à Chiraz, des gens se rassemblèrent autour de la demeure familiale et se mirent à jeter des pierres aux fenêtres qui toutes volèrent en éclats. L'électricité fut aussi coupée par les assaillants. Sans même pouvoir se chausser, les parents et leurs enfants s'enfuirent et se rendirent à Téhéran. A leur retour, un mois plus tard, la maison avait été confisquée. Bien que blessée par des éclats de verre, on dit que Simin demeura sereine tout au long de cet incident.

Après la Révolution iranienne, Simin fut congédiée de son travail. De tempérament doux et bienveillant, elle avait pris l'habitude avec quelques amis de se rendre à l'hôpital psychiatrique (« Darolmajanin ») pour accompagner les enfants et aider les filles à prendre leur bain.

Arrêtée au mois d'octobre 1982, elle fut claquemurée avec deux autres femmes dans une cellule de un mètre et demi par deux mètres. On dit que son sourire ne la quittait jamais. Durant les interrogatoires elle réfutait point par point les accusations et rectifiait les fausses imputations de ses interrogateurs.

Avec ses compagnes de cellule, elle s'exerçait à réciter de mémoire une prière d'Abdul-Baha, afin de pouvoir la chanter avant son exécution et embrasser la main du bourreau.

La mère de Simin raconte que lors de sa toute dernière visite, Simin lui dit : « Maman, soit satisfaite de la volonté de Dieu. » Puis elle demanda à trois reprises : « Es-tu contente et satisfaite ? » La mère ne put qu'acquiescer de la tête.



Simin a été pendue le 18 juin 1983, avec les neuf autres bahá'ies, dans l'obscurité de la nuit, avant l'aube, sur la Place Chogan, à Chiraz. Comme pour ses compagnes, ses restes ne furent pas retrouvés.

# SHAHIN (SHIRIN) DALVAND

1959 -1983

## 25 ans

Amoureuse de la nature, il y avait toujours une fleur ou une feuille verte dans sa chambre.

Elle étudia la sociologie à l'Université de Chiraz et y obtint son diplôme en 1979, l'année du déménagement de ses parents au Royaume-Uni. Elle décida de rester à Chiraz avec sa grand-mère.

Elle était membre de comités bahá'ís pour la jeunesse et pour l'éducation. En novembre 1982, alors qu'elle participait à une réunion de jeunes chez une amie, elle fut interpellée et emmenée avec d'autres au centre de détention Sepah puis à la prison d'Adelabad.

Au cours de son interrogatoire, on organisa un simulacre d'exécution.

Lorsque sa grand-mère apporta la somme annoncée comme caution pour sa libération conditionnelle (800.000 toumans), on lui répondit que son dossier avait déjà été transmis au juge pénal.

Comme pour ses autres compagnes qui seront pendues avec elle, les charges juridiques précises qui ont été invoquées pour sa condamnation ne sont pas connues. Toutefois, un entretien donné par le président du Tribunal révolutionnaire de Chiraz qui devait juger ces affaires, quelques mois avant l'exécution donne des éléments de réponse sur les motifs du jugement (publié au Journal Khabar-e-Jonub, février 1983). Le juge déclara, entre autres : « Il est clair qu'il n'y a de place aucune pour les bahá'ís et le bahá'ísme dans la République islamique d'Iran... » Il observa que les incriminées étaient des kofar harbi [incroyants qui vivent à l'écart de la juridiction islamique et n'ont aucun droit, y compris celui d'exister] et que « les individus déjà condamnés à mort étaient des membres actifs de la foi bahá'ie, un maléfice auquel des gens naïfs ont été exposés. Leur association avec des personnes sataniques à l'intérieur et à l'extérieur [du pays] et leur haine de l'islam et des musulmans sont évidents. »



Une ancienne codétenue raconte : « Je me souviens du jour où, alors que nous partagions le repas en prison, Shirin nous apprit que c'était son anniversaire ; que l'année précédente, sa mère lui avait offert à cette occasion une belle robe et que cette année son cadeau était d'être prisonnière pour Bahá'u'lláh. Comme nous ne pouvions rien lui offrir, nous avons l'une après l'autre pris un morceau de nourriture et l'avons déposé dans la bouche de Shirin en guise de cadeau d'anniversaire. »

Shirin a été pendue le 18 juin 1983, avec les neuf autres bahá'ies, dans l'obscurité de la nuit, avant l'aube, sur la Place Chogan, à Chiraz.

# AKHTAR SABET

1958 -1983

25 ans

Akhtar grandit dans la ville de Sarvestan qui est située au sud de la province de Fars, dont la capitale est Chiraz.

Fin 1978, des résidents de Sarvestan, aiguillonnés par le clergé local, se mirent à malmenier les bahá'ís pour les inciter à renoncer à leur foi. La demeure de la famille d'Akhtar ainsi que le local commercial familial furent incendiés. C'est ainsi que la famille déménagea à Chiraz. Akhtar décida de rester à Sarvestan mais à la suite d'autres exactions, elle dû rejoindre sa famille.

Elle obtint un premier diplôme d'infirmière à l'Université de Chiraz. Tout en poursuivant ses études, elle travaillait à l'hôpital Sa'di de Chiraz.

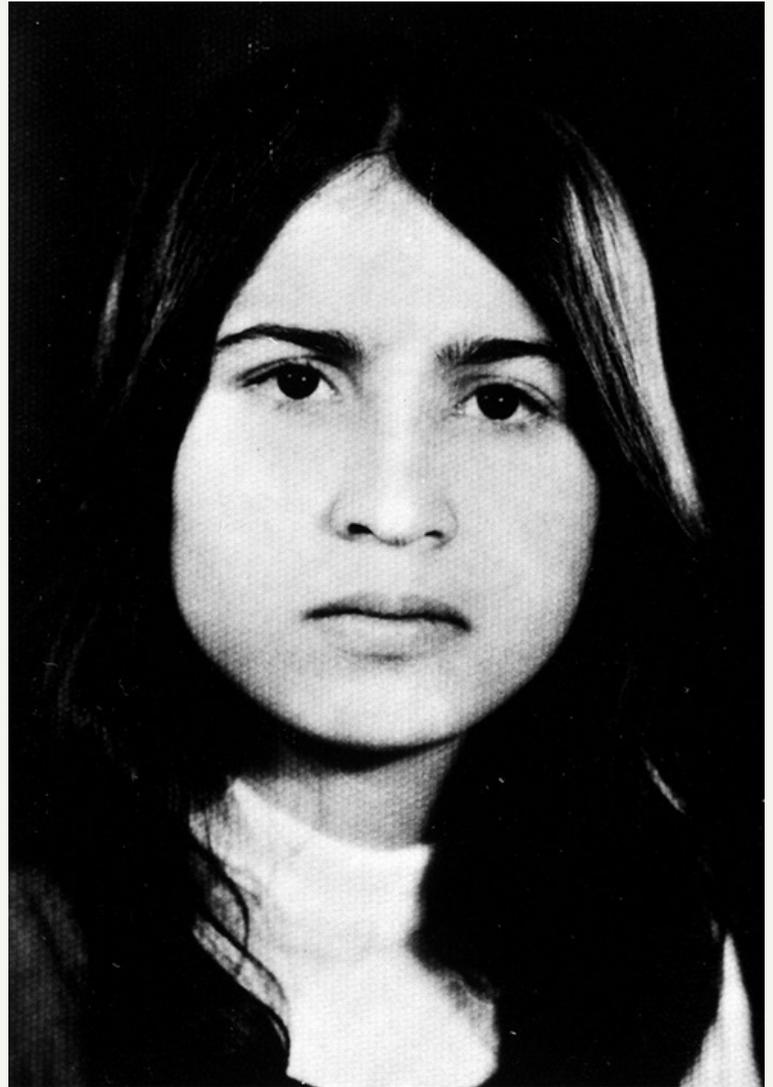
En 1980, elle fut expulsée de l'Université avec d'autres étudiants bahá'ís et on refusa de lui reconnaître ses années d'étude.

Elle organisait des classes de valeurs éthiques pour les enfants.

En octobre 1982 elle fut arrêtée et incarcérée avec d'autres dans des geôles humides. Comme elle était dotée d'une belle voix, c'est elle qui chantait des prières le matin. Elle préparait aussi le petit déjeuner pour ses compagnes. Elle employa ses connaissances d'infirmière pour soigner ses compagnes de prison. De plus, elle se donna pour tâche de laver leur linge. Or elles étaient 25 dans cette geôle et étant considérées comme impures, elles ne pouvaient bénéficier des bassines des autres prisonnières. On ne leur avait donné qu'un tout petit évier.

L'administration de l'hôpital fit des démarches auprès des autorités pour qu'elle puisse réintégrer son service en raison de la forte demande d'infirmières. Rien n'y fit.

L'un des griefs à l'encontre de Akhtar, ainsi qu'à l'encontre de ses jeunes compagnes, mentionné par le président du Tribunal révolutionnaire de Chiraz dans une interview de février 1983, était son état de « célibataire », avec tout ce que cela suppose en sous-entendus.



Evidemment, il lui était reproché d'être bahá'ie et aussi d'avoir des contacts « directs ou indirects » avec la «Maison de justice » dont le siège est à Haïfa en Israël (le siège international des bahá'ís est en Israël où le fondateur Bahá'u'lláh été incarcéré à l'époque de l'empire ottoman).

Comme pour chacune de ses compagnes, lorsque ce fut son tour d'avoir la corde au cou, on lui offrit une dernière fois la liberté si elle renonçait à ses convictions. Akhtar a été pendue le 18 juin 1983, avec les neuf autres bahá'ies, dans l'obscurité de la nuit, avant l'aube, sur la Place Chogan, à Chiraz.

Les gardes permirent à sa famille de voir sa dépouille mais pas de l'emporter. On ne sait où elle est enterrée.

# MAHSHID NIROUMAND

1955 -1983

28 ans

Mahshid était une étudiante brillante, admise sur concours dans une très bonne école secondaire. Elle réussit ses études de physique à l'Université de Chiraz tout en obtenant des diplômes universitaires de langues pour l'allemand, l'anglais et le français.

Ayant terminé avec succès ses études après la révolution islamique de 1979, elle se heurta au refus de l'administration universitaire de lui délivrer son diplôme sous prétexte que les frais de scolarité n'étaient pas entièrement réglés. Elle fit remarquer que plusieurs étudiants étaient dans son cas ce qui n'avait pas empêché l'université de leur décerner les diplômes mérités. Néanmoins, elle versa les sommes manquantes, mais sans obtenir le document espéré. On lui fit savoir en privé que cette rétention était faite en raison de sa foi. Quelques années plus tard, sa mère recevra une lettre officielle expliquant que la non délivrance du diplôme ainsi que l'arrestation de Mahshid étaient conformes à la Shariah islamique.

Elle se résigna alors à donner des cours privés de physique et de chimie tout en participant à un certain nombre d'activités bahá'ies en tant que membre de divers comités s'occupant des jeunes.

En novembre 1982, des agents de l'Etat se rendirent à la maison familiale pour l'arrêter. Celle-ci les accueillit avec grâce et joyeusement se mit à faire sa valise. Rendus perplexes par sa bonne humeur, ils décidèrent de quitter momentanément la maison après avoir coupé les lignes téléphoniques. Quelques minutes plus tard, ils revinrent en demandant à Mahshid et à ses deux sœurs laquelle avait étudié la physique. Mahshid répondit que c'était bien elle et cette fois, les agents l'embarquèrent dans une voiture pour la prison.



L'une des compagnes de prison a écrit qu'au cours des interrogatoires que subit Mahshid, parfois de 12 à 14 heures d'affilée, Mahshid resta calme et déterminée. Elle ne divulgua aucun nom d'autres bahá'ís.

Mahshid a été pendue le 18 juin 1983, avec les neuf autres bahá'ies, dans l'obscurité de la nuit, avant l'aube, sur la Place Chogan, à Chiraz. Ses restes n'ont jamais été retrouvés.

# ZARRIN MOGHIMI- ABYANEH

1954 -1983

## 28 ans

Zarrin est née prématurément lorsque sa mère alla visiter son propre village natal. Le père ne sachant si c'était une fille ou un garçon écrivit : comment va notre bébé « en or » (Zarrin) d'où son nom inhabituel.

Elle était brillante et termina rapidement des études supérieures en littérature anglaise à l'âge de 21 ans à l'Université de Téhéran. Elle travailla ensuite comme traductrice/interprète à Chiraz.

Au début de la révolution, après avoir été congédiée en raison de sa foi, elle écrivit ceci à une amie : « Ils ont voulu désinfecter le bureau de ma personne, mais mon congédiement est intéressant. Nous étions huit bahá'is dans notre département et ils nous ont convoqués séparément afin d'obtenir de chacun une confession relative à notre appartenance à la foi bahá'ie, et d'essayer ensuite de nous convertir. (...) Aucun d'entre nous renonça à ses convictions et cela fit beaucoup de bruit dans les bureaux. (...) Le lendemain, lorsque j'allai chercher mes affaires et dire au revoir à mes collègues, tous étaient attristés et les femmes pleuraient (...). L'un de mes collègues me dit : ' Du fond du cœur, j'admire ton courage'. J'ai senti que je recevais la récompense pour tout ce temps passé dans ces lieux. Dans tous les cas, je n'ai jamais vu quelqu'un être licencié avec autant de gloire. »

Pour contraindre sa famille à quitter la demeure familiale, les autorités coupèrent l'eau et l'électricité et invitèrent des familles nomades et sans-logis à occuper le rez-de-chaussée. Des voisins bienveillants pratiquèrent un trou dans le mur et à l'aide d'un tuyau, ravitaillaient la demeure en eau pendant la nuit.

Zarrin s'occupait de trois différentes classes pour enfants où étaient enseignées les vertus humaines. Elle gérait aussi diverses publications.

Au mois de décembre 1982, Zarrin fut emprisonnée avec ses parents et plusieurs autres bahá'is. Au terme de quatre mois, sa mère fut libérée. De retour à la maison, un jour alors qu'elle s'apprêtait à rendre visite à son époux, des gardes jetèrent dans la rue tout le mobilier de la maison.



Elle écrivit à son autre fille qui était à Londres : « Ton père et Zarrin ont le moral. Je ne sais pas pourquoi, mais chaque fois que je rends visite à Zarrin, elle me dit toujours : « Maman, n'aies aucun espoir. Détache-toi de moi. Prépare-toi. »

Étant érudite, ses interrogatoires furent particulièrement longs. Elle écrivit elle-même que lors de l'un de ces interrogatoires, le juge ordonna de lui bander les yeux. Après quelque temps elle dit au juge : « Excellence, pourquoi me bander les yeux ? je ne sais pas ce qui se passe ici. Combien êtes-vous dans cette salle ? » Le juge répondit : « Je t'ai souvent interrogée. En raison de ta bravoure et de ton courage, j'ai discuté de ton cas avec mes collègues. Je voulais qu'ils voient ces interrogatoires de leurs propres yeux avant de prendre une décision. » Puis il demanda : « A ton avis, quelle sera notre décision ? » Je répondis : « Au final, l'exécution. Bien que cela me semble acquis d'avance, j'ai préféré discuter de la vérité avec vous. Tout ce que je sais, j'ai pu vous le partager, de sorte que dans l'autre monde, devant la Cour de justice divine, je ne serais pas blâmable. »

Zarrin a été pendue le 18 juin 1983, avec les neuf autres bahá'ies, dans l'obscurité de la nuit, avant l'aube, sur la Place Chogan, à Chiraz.

A une amie prisonnière elle avait confié une requête : « Dis à tout le monde que personne ne devrait porter le noir pour moi ni pousser des lamentations. Seule ma mère – car je sais qu'elle ne pourrait pas se contenir – est autorisée à pleurer un petit peu. »

# TAHEREH ARJOMAND SIYAVASHI

1953 -1983

30 ans

Elle fit des études supérieures d'infirmière à l'Université de Téhéran. Puis elle travailla à l'hôpital Yasouj où on lui décerna le prix de «l'infirmière de l'année».

En 1978, une bande furieuse pilla et détruisit le magasin de son mari, Jamshid Siavashi. Puis Tahereh fut licenciée de l'hôpital à cause de sa religion bahá'ie. Quelques jours plus tard, son mari recevait un appel du commissaire en chef de la police – une connaissance – l'informant qu'à l'instigation d'un membre du clergé, des gens violents préparaient une opération sur leur domicile : piller la maison et les convertir à l'islam. Il ajouta que la police n'allait pas intervenir. C'est ainsi que le couple vida les lieux au cœur de la nuit et se rendit à Chiraz, dans l'espoir de se reconstruire une nouvelle vie.

A Chiraz, Tahereh travailla à l'hôpital Fatehinejad pendant un an, avant d'être licenciée de nouveau. A cette époque le Ministère de la santé avait décidé de congédier tous les bahá'ís des services de santé, y compris les médecins. Elle fut embauchée alors dans un hôpital privé où elle travailla pendant trois ans. Son frère, qui habitait les Etats-Unis, l'enjoignait d'émigrer en Amérique. Elle et son mari lui répondirent que leur place était dans leur pays au service de leurs compatriotes.

Au mois d'octobre 1982, les forces de sécurité perquisitionnèrent leur domicile et arrêtèrent d'abord Jamshid, puis Tahereh 40 jours plus tard. En toute vraisemblance, Tahereh ne fut pas torturée physiquement. Mais lors de visites de sa famille elle décrivit les pressions exercées sur elle. Par exemple, on lui disait un jour que son mari était devenu musulman ; un autre jour, qu'il avait été mis à mort par la torture.

En février 1983, les autorités de la prison rassemblèrent tous les bahá'ís. C'est alors qu'elle put voir son mari pour la première fois depuis son arrestation, quatre mois plus tôt.



Il avait été tellement battu qu'elle pouvait à peine le reconnaître.

Les responsables de la prison pensaient que dans son état il ne passerait même pas la nuit. Pris de pitié, des gardes demandèrent à Tahereh de lui apporter des fruits. Mais il était incapable de les manger. Malgré tout, il survécut encore plusieurs mois et fut exécuté deux jours avant Tahereh.

Tahirih a été pendue le 18 juin 1983, avec les neuf autres bahá'ies, dans l'obscurité de la nuit, avant l'aube, sur la Place Chogan, à Chiraz. On ne sait où sont ses restes. Son époux Jamshid Siyavashi aura été exécuté deux jours plus tôt.

# NOSRAT GHUFRANI YALDAIE

1937 -1983

46 ans

Nosrat Yaldaie était mariée et femme au foyer. Elle avait fait des études primaires. A Chiraz, elle était l'une des neuf membres élus du conseil baha'i de la ville, chargé d'administrer les affaires de la communauté.

En octobre 1982, les gardes révolutionnaires se rendirent à son domicile environ dix minutes après la fin d'une réunion d'un comité baha'i auquel son fils avait participé et dont les membres venaient de quitter les lieux.

Après des fouilles et saisies, les gardes emmenèrent au centre de détention Nosrat, son fils, son mari et des voisins bahá'ís.

Elle subit de durs traitements. Dès son premier interrogatoire, parce qu'elle refusait de divulguer les noms des huit autres membres du conseil local bahá'í dont elle faisait partie, on l'attacha à son lit, on lui donna le fouet et aussi la bastonnade des pieds. Selon d'anciennes détenues, à diverses reprises, on lui allongea jusqu'à 200 coups de fouet et on l'empêchait aussi de dormir. Elle fut placée à l'isolement pendant 55 jours. Pour la faire parler, on alla quelques fois chercher son fils prisonnier en la menaçant de le mettre à la torture si elle ne divulguait pas les noms.

On ne dispose d'aucun détail précis sur les charges qui lui ont été imputées ni sur son procès. Toutefois les déclarations des leaders de l'époque sont explicites. Ainsi l'Ayatollah Khomeini, le fondateur de la République islamique affirmait (7 khordad 1362, Sahife-ye Emam, Volume 17): « La foi bahá'ie n'est pas une religion ; c'est un parti politique. C'est un parti d'abord soutenu par les britanniques et maintenant par l'Amérique. Ce sont des espions.» Le procureur de la République de l'époque, Seyed Moussavi-Tabrizi, déclarait à son tour : « Le Coran reconnaît comme communautés religieuses les gens du Livre. Les autres sont des païens. Les païens doivent être éliminés. »



Nosrat Yaldaie a été pendue le 18 juin 1983, avec les neuf autres bahá'ies, dans l'obscurité de la nuit, avant l'aube, sur la Place Chogan, à Chiraz. Son fils, Bahram Yaldaie aura été exécuté deux jours avant elle.

# EZZAT-JANAMI ESHRAQHI

1926 -1983

57 ans

L'histoire de Ezzat-Janami Eshraghi est liée à celle de sa fille Roya (voir plus haut) avec laquelle elle sera pendue dans la même nuit. Son mari Enayatullah Eshraghi aura été exécuté deux jours plus tôt.

Ezzat Eshraghi avait fait des études secondaires. Elle et son mari s'établirent à Chiraz. Ils eurent cinq enfants.

Au début de la Révolution, des milliers de bahá'is se sont retrouvés sans foyer, leurs maisons ou fermes ayant été pillées, détruites ou confisquées. Ezzat et son mari hébergèrent nombre de ces fugitifs.

Au mois de novembre 1982, la police effectua une descente à leur domicile. La mère, le père et la fille furent mis en état d'arrestation. Ce n'était pas la première fois que les parents subissaient ce sort mais ce fut la dernière.

Un témoin raconte qu'un jour, alors qu'on l'emmenait les yeux bandés à la salle prévue pour les interrogatoires, elle titubait et avait des difficultés à garder l'équilibre. Un garde lui dit : « Mais êtes-vous si aveugle que vous ne savez plus marcher ? » Elle répondit : « Je suis peut-être aveugle extérieurement mais vous, vous êtes aveugle intérieurement. ».

Ezzat a été pendue le 18 juin 1983, avec les neuf autres bahá'ies, dont sa fille Roya, dans l'obscurité de la nuit, avant l'aube, sur la Place Chogan, à Chiraz.

Ses restes, ainsi que ceux de ses neuf autres compagnes, n'ont pas été retrouvés.

